



Comment supprimer ses données personnelles d'Internet (Nom, prénom, adresse...)?

Hack'olyte x CyberV

I. Définition

Mais avant de commencer, c'est quoi une information personnelle ? Voici la définition proposée dans le CyberDico de l'ANSSI (l'Agence Nationale de la sécurité des systèmes d'information) :

- **Donnée(s) à caractère personnel** : *Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (1).*

Voici un exemple d'information personnelle : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de carte bancaire, numéro de sécurité sociale, etc.

Maintenant que nous avons défini ce qu'est une donnée personnelle, il est crucial de comprendre les risques liés à leur exposition sur internet.

II. Quels sont les dangers d'avoir des informations personnelles sur internet ?

Chaque seconde, 50 000Go/s d'informations sont publiées dans le monde et chaque publication génère une empreinte indélébile (2). Bien qu'une photo de vos vacances ou un simple message vous semble sans risque, en réalité l'accumulation de ces derniers permet de réaliser un croisement de vos données et de vous profiler avec précision, développant ainsi le risque d'usurpation d'identité, de phishing (arnaque par e-mail)... Il est essentiel de se souvenir que ce qui est une information aujourd'hui peut devenir une source de menace demain. Réfléchissez donc à deux fois avant de réaliser un post et vérifiez que des informations sensibles ne s'y trouvent pas.

Étudions désormais le cas de l'Hawaiian Emergency Management Agency. En 2017, l'agence a participé à un article de l'Associated Press. Cependant, des informations sont visibles sur la photo jointe à l'article : un Post-it avec un mot de passe, une liste de contacts d'urgence avec des numéros de téléphone, et un tableau de discussion montrant des noms de projets et des outils utilisés.



III. Comment un pirate peut-il récupérer nos données ?

Vos informations personnelles valent de l'or... et les pirates le savent bien. Mais comment parviennent-ils à les récupérer ?

Aujourd'hui, on est presque tous inscrits sur des plateformes d'e-commerce (Leboncoin, Boulanger...) ou sur les réseaux sociaux. Si ton profil n'est pas en privé, un pirate pourra facilement mettre la main sur des photos de toi, ainsi que sur des informations concernant ta famille ou tes proches... D'ailleurs, en cybersécurité, il existe une discipline dédiée à la collecte d'informations (nom, prénom, photos, etc.) accessibles au public appelée OSINT (Open Source Intelligence), ou ROSO en français (Renseignement d'Origine Sources Ouvertes). Cette discipline est malheureusement aussi grandement utilisée par des personnes malveillantes afin de récupérer des informations sur des individus.

En 2024, la CNIL a reçu plus de 5 629 signalements de violations de données, soit 20 % de plus qu'en 2023 (3) ! Qu'est-ce que cela signifie ? Que des données personnelles ont fuité à cause du piratage de grandes entreprises (exemple : Boulanger, Cultura...) ou d'entités liées à l'État (exemple : France Travail). Et une fois que ces infos sont dans la nature, elles deviennent accessibles à tous y compris par les pirates !

IV. Lois et mesures protégeant nos données personnelles !

Après avoir lu les précédents textes, nous vous rassurons tout de suite : la France est l'un des pays qui protègent le plus les données personnelles des individus sur Internet !

En effet, il existe plusieurs lois en France liées à l'utilisation des données personnelles :

- RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données, un règlement européen directement applicable en France et qui accorde aux citoyens des droits renforcés sur leurs données.
- Loi Informatique et Libertés : La première loi française sur la protection des données personnelles (1978, réformée en 2019), qui complète et adapte le RGPD aux spécificités françaises. De plus, elle renforce les pouvoirs de la CNIL.
- LCEN : Loi pour la confiance dans l'économie numérique, qui régit la collecte et l'usage des données personnelles, en obligeant les sites web à informer les utilisateurs sur l'utilisation de leurs données et à obtenir leur consentement.
- Loi Avia : Renforce la lutte contre les contenus illicites et la protection des données en ligne, obligeant certaines plateformes à supprimer rapidement les contenus haineux et protégeant les utilisateurs.

En France, toute personne peut demander à une entreprise ou à une administration quelles données sont stockées sur elle et demander leur modification (article 15 du RGPD). De plus, tout individu peut exiger la suppression de ses données personnelles (article 17 du RGPD) !

En cas de non-respect des mesures citées, l'autorité administrative indépendante qui contrôle le respect des lois de protection des données, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), peut sanctionner les entreprises. Les entreprises peuvent être sanctionnées jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial ! Prenons l'exemple de Facebook (devenu Meta), qui a été sanctionné à plusieurs reprises par divers

organismes, dont la CNIL, pour des infractions liées au stockage et à l'utilisation des données personnelles. Par exemple, en janvier 2022, la CNIL a infligé une amende de 60 millions d'euros à Facebook pour manquements aux règles de consentement sur les cookies (4).

V. Droit de suppression

Chaque citoyen français bénéficie du droit à l'oubli (article 17 du RGPD), qui lui permet de demander la suppression de ses données personnelles diffusées sur internet. En complément de ce document, nous mettons à votre disposition un formulaire de demande de suppression de données, que vous pouvez utiliser sans restriction pour exercer ce droit.

Téléchargez le formulaire (également disponible en page 4 de ce document) : [Lien vers le formulaire](#).

Vous pouvez également utiliser l'outil fourni par la CNIL pour générer votre lettre de demande de suppression de données personnelles : [Lien vers l'outil](#).ⁱ

1 : <https://cyber.gouv.fr/le-cyberdico>

2 : <https://www.cea.fr/comprendre/Pages/nouvelles-technologies/l-essentiel-sur-le-big-data.aspx>

3 : <https://www.cnil.fr/fr/violations-massives-de-donnees-en-2024-quels-sont-les-principaux-enseignements-mesures-a-prendre>

4 : https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/lettre_information_cnil_janvier_2022.html

Merci à WMRE, HINOMURA, CALYGAEEL et MBAY pour la rédaction de cet article, ainsi qu'à l'ensemble des relecteurs qui ont grandement contribué à son amélioration.

Document sous [CC BY-NC 4.0](#)

Objet : Demande de suppression de mes données personnelles

Madame, Monsieur,

En vertu de l'application de l'article 17,1 relatif à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur dans l'Union Européenne, je vous demande de procéder à la suppression de mes données personnelles, telles que :

de vos bases de données et de tout support numérique où elles pourraient être enregistrées, en tant qu'individu, je tiens à exercer mon droit à l'effacement (droit à l'oubli) tel que défini par le RGPD.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer la prise en compte de ma demande et de m'informer des actions effectuées. Dans le cas où cette demande ne serait pas traitée dans un délai raisonnable, je me verrai contraint(e) de saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ou tout autre organisme compétent.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.